

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE GESTION DES ENTREPRISES (NANNING)
NIVEAU 1 A 3- ANNEE UNIVERSITAIRE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du diplôme universitaire « Gestion des Entreprises (Nanning) Niveau 1 à 3 – (DUGE) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Michel JAMES, Président du jury, PRAG - Directeur provisoire
Oscar AWITOR, Vice-président, PU - Directeur Adjoint provisoire

Isabelle GOI, MCF
Laurent MERIADE, MCF
Annette REBORD, PRAG
Michel EMADZADEH, Enseignant contractuel
Aurélie LESCURE, PRCE
Janique SOULIE, MCF
Evelyne BERNARD, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24/06/2021

Le Président


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

28 JUIN 2021

- Publié le

28 JUIN 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.